



GENDER
AND TRADE
COALITION

DOCUMENT D'ÉCLAIRAGE #4

CLIMAT ET COMMERCE

RÉDIGÉ PAR



regions
refocus

EN COLLABORATION AVEC



Créée en 2018 par des activistes féministes et progressistes, la Coalition genre et commerce (« *Gender and Trade Coalition* » en anglais) entend faire valoir une analyse féministe du commerce et faire du plaidoyer en faveur de politiques commerciales équitables.

Cet article est le quatrième d'une série de courts « documents d'éclairage » ayant vocation à expliquer sous forme de questions/réponses les grands enjeux du commerce d'un point de vue féministe rédigés par Regions Refocus pour la Coalition genre et commerce. Ce document a été écrit par Erica Levenson (Regions Refocus) avec la contribution de Maureen Penjueli (PANG), Adam Wolfenden (PANG) et Ranja Sengupta (Third World Network). Les autrices remercient Mariama Williams (Global Afro-Descendant Climate Justice Collaborative), qui a révisé plusieurs versions de l'article et fourni des commentaires utiles. Les autrices remercient Mariana Silvério pour traduire ce document.

Citation : Levenson, Erica, Maureen Penjueli, Adam Wolfenden et Ranja Sengupta. 2024. "Document d'éclairage sur climat et commerce". Série de documents d'éclairage de la Coalition genre et commerce. Regions Refocus et Pacific Network on Globalisation (PANG).



Rejoignez-nous : bit.ly/JoinGenderTrade



contact@gendertradecoalition.org



[@GenderandTrade](https://twitter.com/GenderandTrade)

1. Quel est le lien entre le commerce et le changement climatique ?

Au cours des 500 dernières années, pendant lesquelles le capitalisme a été le système économique dominant, l'accumulation continue de profits a dépendu, d'une part, de l'utilisation non durable, de la marchandisation, de la privatisation et de la destruction des ressources naturelles et, d'autre part, de l'exploitation des ressources humaines. Si les ressources naturelles ont toujours alimenté le feu métaphorique du capitalisme, la révolution industrielle a considérablement accru la facilité et la rapidité avec lesquelles elles pouvaient être détruites. Il est scientifiquement prouvé que les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont la principale cause du changement climatique, le dioxyde de carbone (CO₂), résultant de la combustion des combustibles fossiles, étant la principale source de réchauffement et le méthane (émis en grande partie par le secteur agricole industriel) la deuxième.¹ Le commerce, en particulier, a contribué au changement climatique : le commerce international est à lui seul responsable d'environ 20 à 30 % des émissions annuelles de GES.²

La configuration structurelle actuelle de l'économie, centrée sur le commerce, est fondamentalement incompatible avec la réduction des émissions de GES. Le libre-échange vise à accroître le volume des échanges en termes de production et de consommation, afin d'augmenter les gains potentiels pour les pays participant au commerce international, conformément à la théorie de l'avantage comparatif de Ricardo.³

Mais cette théorie ne tient pas compte des effets distributifs du libre-échange ni de ses impacts environnementaux. Les activités de production liées au commerce sont généralement extrêmement néfastes pour l'environnement et ont pour prix la contamination ou la destruction

“ Le commerce international est à lui seul responsable d'environ 20 à 30 % des émissions annuelles de GES. ”

permanente d'écosystèmes essentiels. Comme tous les moyens de transport — aérien, terrestre, maritime et ferroviaire — dépendent des combustibles fossiles, une augmentation de la consommation entraîne nécessairement une augmentation des émissions de GES. L'essence et le diesel alimentent tous les modes de transport ; le transport maritime, alimenté au diesel, représente la majeure partie du commerce international en termes de volume et de valeur.⁴

La libéralisation généralisée du commerce a facilité la consolidation du pouvoir économique, entraînant une aggravation des inégalités de richesse qui correspond directement à la responsabilité inégale de la crise climatique. La croissance économique rapide et inégale des 200 dernières années s'est faite au détriment de l'environnement et de la majorité de la population : 157 multinationales, dont la plupart sont basées dans le Nord, sont responsables de près de 60 % des émissions industrielles mondiales, et 20 entreprises du secteur des combustibles fossiles ont contribué à plus d'un tiers des émissions totales de GES.⁵ Ces entreprises accumulent également des richesses : détenues et gérées par certaines des personnes les plus riches de la planète, elles exploitent systématiquement les travailleurs, les consommateurs et les États pour augmenter leurs propres profits. Les 1 % les plus riches contribuent autant aux émissions de GES que les 66 % les plus pauvres de la population mondiale.⁶

Malgré la catastrophe climatique imminente, le commerce (dominé par les multinationales) continue d'être orienté vers l'augmentation des profits, de la consommation et du contrôle du marché par la libéralisation et la promotion des exportations.⁷ Pendant ce temps, les inégalités socio-économiques continuent de croître et la situation des femmes et des filles s'aggrave considérablement, en particulier celles qui vivent dans les pays en développement (les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, notamment), car les inégalités

“ La libéralisation généralisée du commerce a facilité la consolidation du pouvoir économique, entraînant une aggravation des inégalités de richesse qui correspond directement à la responsabilité inégale de la crise climatique. ”

structurelles entre les sexes se conjuguent à la fois avec les inégalités économiques et l'aggravation du changement climatique pour marginaliser encore davantage les femmes. Une analyse critique de l'intersection entre le climat et le commerce dans une perspective féministe met en évidence des problèmes structurels dans la gouvernance de ces deux régimes et souligne l'urgence d'agir face aux « défis jumeaux » que sont l'aggravation du changement climatique et les inégalités.⁸

2. Quel est le rôle des entreprises dans la gouvernance du commerce et du climat ?

Les systèmes de gouvernance mondiale ont été créés pour permettre aux multinationales d'accéder en continu aux marchés et aux ressources du Sud, afin qu'elles puissent continuer à produire dans le Sud pour la consommation dans le Nord. Ainsi, une caractéristique fondamentale qui définit la gouvernance climatique et commerciale est la mainmise des multinationales basées dans le Nord et du secteur privé du Nord en général. Les programmes politiques climatiques transformateurs ont été détournés par les multinationales du Nord, le secteur privé et leurs gouvernements, qui veulent continuer à faire des affaires « comme d'habitude » afin de préserver leurs profits et leur domination financière, même face à l'accélération rapide du changement climatique.⁹ Ces profits sont générés sur le dos de certaines des femmes les plus pauvres du monde, dont le travail constitue la base des chaînes de valeur mondiales complexes et des zones économiques spéciales, deux piliers des économies du XXI^e siècle.

Parallèlement, pendant des décennies, les programmes économiques progressistes présentés par les États et la société civile ont été enterrés par ces mêmes acteurs, pour la même raison. En raison de la stagnation de ces programmes de progrès, tant la politique climatique que la politique commerciale ont été largement critiquées pour leur inefficacité : la première pour ne pas avoir réussi à promouvoir des actions significatives en vue

d'atteindre les objectifs en matière d'émissions, et la seconde pour ne pas avoir tenu ses promesses de prospérité et de développement partagés.¹⁰

La domination continue des multinationales serait gravement menacée par toute législation prenant des mesures significatives en matière de déséquilibres commerciaux ou de changement climatique. L'adoption généralisée et obligatoire de la libéralisation du commerce et des ensembles de politiques asymétriques connexes dans le Sud global a complètement ouvert les marchés aux multinationales, leur permettant de déverser des exportations bon marché et industrialisées tout en éliminant les producteurs locaux dans tous les secteurs de biens et de services.¹¹ La perte des moyens de subsistance a entraîné une augmentation de la pauvreté, mais la pénurie chronique de recettes, créée par le service massif de la dette et la libéralisation du commerce, empêche le gouvernement de stimuler et d'investir dans la transformation productive, y compris les mesures d'action climatique, telles que l'investissement dans le développement des technologies d'énergie renouvelable.

Les clauses de protection et de facilitation des investissements contenues dans les accords commerciaux ont permis l'appropriation abusive des ressources naturelles (notamment la terre, l'eau, les minéraux essentiels et les matières premières agricoles) par les entreprises, menaçant à la fois la valeur ajoutée et le commerce intérieur, d'une part, et les mesures de conservation et climatiques, d'autre part. Le manque d'emplois par rapport au nombre de personnes à la recherche d'un emploi permet aux multinationales de se soustraire à des violations généralisées des droits du travail et leur fournit un flux constant de main-d'œuvre bon marché. En ce qui concerne la législation climatique, les exigences en matière de rapports volontaires sur les émissions et l'absence de réglementation systématique protègent les multinationales contre toute responsabilité, permettant ainsi au cycle de se répéter.

“ La domination continue des multinationales serait gravement menacée par toute législation prenant des mesures significatives en matière de déséquilibres commerciaux ou de changement climatique. ”

Les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, affirment que « le commerce peut contribuer à transférer la production vers des zones où les techniques de production sont plus propres » et que le commerce « favorise la diffusion de biens et de services environnementaux essentiels qui peuvent contribuer à réduire les émissions et à améliorer la gestion environnementale ».¹² Ces affirmations ne proposent pas de changements dans le volume des échanges commerciaux et ne modifient que légèrement leur composition, ce qui n'a pratiquement aucun effet sur les émissions de GES liées au commerce. En outre, l'un des principaux obstacles qui empêchent le commerce de promouvoir tout changement positif en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique est la législation sur les droits de propriété intellectuelle (DPI), qui vise à protéger les profits par le biais de brevets restrictifs.¹³

Comme la plupart des technologies liées au climat (en particulier les énergies renouvelables) ont été brevetées par des entreprises du Nord, l'innovation technologique dans le Sud a été limitée, voire impossible, dans la plupart des contextes.¹⁴ Ainsi, bien que le transfert de technologie Nord-Sud par le biais du commerce soit théoriquement possible, des obstacles pratiques et réglementaires (tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle ou Accord ADPIC) l'ont empêché. Même dans les discussions sur le climat, le transfert de la technologie nécessaire s'est avéré être le plus grand obstacle de tous.

La domination du secteur privé dans la gouvernance climatique et commerciale a remplacé les priorités publiques par des priorités privées. Les petits changements économiques actuellement proposés évoquent la menace du changement climatique, mais ne font rien pour lutter contre les inégalités (entre les personnes ou entre les pays) et reprennent la « même vieille approche de consommation élevée de biens, de services et d'énergie ».¹⁵ Également appelé industrialisme vert ou colonialisme vert, la plupart des propositions existantes de réformes économiques visant à atténuer le changement climatique utilisent les préoccupations climatiques pour consolider et exacerber les déséquilibres de pouvoir existants dans l'économie. Des changements structurels doivent être apportés de toute urgence tant au volume qu'à la composition du commerce ; cependant, ces changements ne sont pas à l'ordre du jour des négociations au niveau multilatéral.

3. Quelles sont les mesures environnementales liées au commerce qui existent ?

Un nombre croissant de mesures climatiques sont intégrées dans le système commercial, soi-disant pour répondre aux préoccupations concernant les effets environnementaux de certaines activités ou accords commerciaux. Sans adapter de manière significative leurs propres méthodes de production ou de consommation, ni reconnaître leur propre dette climatique historique, les pays développés utilisent comme bouc émissaire les émissions relativement faibles de GES des pays en développement, les accusant d'être la principale cause du changement climatique. Ce raisonnement fallacieux est notamment alimenté par les mesures environnementales liées au commerce (TREM), qui protègent les intérêts des pays du Nord sous couvert d'atténuation du changement climatique.

Lorsque les TREM ont été introduites pour la première fois à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), peu après sa création dans les années 1990 (soi-disant pour lutter contre le changement climatique), le commerce a fondamentalement changé.¹⁶ L'hypothèse du « refuge de la pollution », développée par des économistes hétérodoxes, établit un lien entre la migration des industries « sales » vers les pays en développement et la réglementation environnementale dans les pays développés, ce qui a créé une dépendance systémique des pays en développement à l'égard des industries à forte intensité de pollution.¹⁷ Comme la demande du Nord pour ces produits « sales » n'a jamais disparu, les réglementations environnementales ont simplement déplacé leur production. À la fois, les TREM proposées par les États membres du Nord ont cherché à imposer des « normes de durabilité » qui pénalisent les pays en développement pour la production de ces biens et favorisent en même temps les entreprises du Nord qui peuvent produire et respecter ces normes. Ces structures sont actuellement introduites à l'OMC et dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Le concept de distinction entre les produits sur la base des processus et méthodes de production (PMP) a été l'un des premiers TREM introduits à l'OMC par les États membres du Nord, mais il n'a finalement pas abouti, les États membres du Sud ayant fait valoir que les clauses PMP violeraient le principe de non-discrimination de l'OMC.¹⁸ L'adoption de critères liés aux PMP donnerait aux partenaires commerciaux le droit de discriminer entre des produits identiques et, compte tenu de la répartition inégale des technologies « propres » et des productions « sales », aurait des répercussions négatives disproportionnées sur les pays du Sud. De même, la controverse sur les « miles alimentaires » au milieu des années 2000 a conduit les États membres du Nord à faire valoir que la production alimentaire destinée à l'exportation (qui représente une part importante du commerce des pays du Sud) entraînait une pollution excessive, ce qui justifiait l'imposition de droits de douane sur les importations alimentaires.¹⁹ Au contraire, la plupart des exportations alimentaires du Sud ont une empreinte carbone inférieure, même en tenant compte des émissions supplémentaires liées au transport maritime, à celle des aliments produits industriellement dans le Nord, et les pays qui représentent la majeure partie des exportations alimentaires ont une empreinte carbone globale très faible, souvent exponentiellement inférieure à celle des pays importateurs.

Bien que les PMP, les « miles alimentaires » et d'autres propositions similaires n'aient pas été intégrées dans la législation de l'OMC, les États membres ont contourné l'OMC en adoptant une législation qui impose ces principes en tout point, sauf dans leur nom. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) de l'Union européenne (UE), par exemple, impose une taxe sur les produits à forte intensité de carbone, notamment le ciment, le fer et l'acier, l'aluminium, les engrains, l'énergie et l'hydrogène importés par l'UE. L'UE affirme que l'objectif du CBAM est « d'encourager le secteur à adopter des technologies plus respectueuses de l'environnement à l'échelle mondiale ». ²⁰ Les États-Unis ont suivi le mouvement en introduisant leur propre version du CBAM de l'UE par le biais d'une législation nationale en 2022.²¹ Malgré la popularité croissante du CBAM dans les pays du Nord, les gouvernements des pays moins développés font valoir que, compte tenu de leur spécialisation dans les matières premières à forte intensité carbone, leurs économies seront touchées de manière disproportionnée. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), une taxe carbone de 44 dollars par tonne entraînerait une augmentation de 2,5 milliards de dollars des revenus des pays développés et

une réduction de 5,9 milliards de dollars des revenus des pays en développement.²² Le CBAM n'est que la dernière d'une longue série de tentatives explicites des pays du Nord de manipuler l'économie mondiale à leur propre avantage.

L'objectif supposé du CBAM est essentiel pour atténuer le changement climatique et pourrait être légitimement atteint par le biais d'un financement direct et d'un transfert de technologie. La technologie reste un élément important de la solution, mais la mise en œuvre du CBAM sans la levée des restrictions en matière de DPI entraînera des déficits chroniques de recettes qui, à leur tour, limiteront encore davantage les investissements dans le développement et ne produiront pas de changements structurels, car la technologie d'adaptation nécessaire est protégée par des brevets. En outre, la transition énergétique propre de l'UE dépend de l'extraction de minéraux à forte intensité de carbone dans les pays du Sud (en particulier le lithium et le cobalt), ce qui signifie que la demande pour ces produits joue un rôle important dans la production et les émissions de GES associées, que le CBAM pénalise.

4. Quel est l'impact du commerce et de la gouvernance climatique sur la production alimentaire ?

L'insécurité alimentaire est l'une des manifestations les plus dévastatrices de l'inégalité économique mondiale et elle s'aggrave considérablement face à la crise climatique. L'importance intrinsèque de l'accès à une alimentation nutritive et abordable a été remplacée par le désir d'accumuler des richesses : le commerce alimentaire représentait 1 700 milliards de dollars en 2021, mais 783 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire dans le monde.²³ Le commerce alimentaire est dominé par des multinationales situées dans un petit groupe de pays développés (« agro-industrie ») ; ces multinationales sont parmi les plus riches au monde et sont les plus grands émetteurs de méthane.^{i, 24} Bon nombre des produits



ⁱ Le méthane est le deuxième contributeur au réchauffement climatique, derrière le dioxyde de carbone. Les niveaux de méthane atmosphérique ont plus que doublé au cours des 200 dernières années, ce qui, selon les estimations, est lié à 20-30 % du réchauffement total. Voir NASA 2024 pour plus d'informations.

alimentaires les plus lucratifs pour les multinationales, notamment le café, le cacao et le thé, sont cultivés de manière intensive dans les pays du Sud par de petits agriculteurs ; ces agriculteurs fournissent les matières premières qui constituent le premier maillon de chaînes de valeur de plusieurs milliards de dollars, mais la plupart d'entre eux vivent dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire.²⁵

Combiné au sous-investissement chronique de l'État dans la capacité de production des petits agriculteurs, le libre-échange a dévasté les économies rurales, dans lesquelles les femmes sont les principales actrices économiques. Les moyens de subsistance de centaines de millions de petits agriculteurs, ainsi que la production agricole destinée à la consommation domestique, ont été décimés par les multinationales. Leur domination et leurs profits continus ont été obtenus au détriment de la santé de l'environnement et ont créé une insécurité alimentaire et une pauvreté dans tout le Sud global.

Les petits agriculteurs gèrent 60 % de la production alimentaire mondiale et 80 % des terres arables totales.²⁶ En Afrique, 70 % de la population active est impliquée dans l'agriculture à petite échelle, mais cette main-d'œuvre ne contribue en moyenne qu'à hauteur de 25 % du produit intérieur brut (PIB) national ; en moyenne, en Afrique et en Asie, l'agriculture à petite échelle fournit environ 80 % de la production alimentaire nationale.²⁷ En moyenne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les petits agriculteurs contribuent à environ 50 % de la production alimentaire nationale et, dans les zones rurales, 55 % en moyenne de la population active est impliquée dans l'agriculture à petite échelle.²⁸ Malgré le rôle essentiel qu'ils jouent, les petits agriculteurs du Sud sont parmi les personnes les plus pauvres du monde, en particulier les femmes agricultrices à petite échelle, qui représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole à petite échelle et qui ont tendance à produire moins que les agriculteurs masculins en raison de leurs responsabilités familiales.²⁹



“ Le libre-échange a dévasté les économies rurales, dans lesquelles les femmes sont les principales actrices économiques. ”

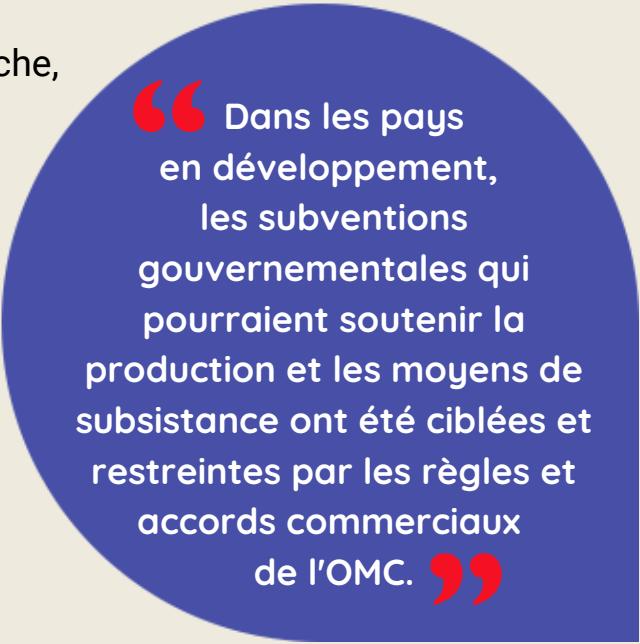
Avec l'ouverture des marchés due à la libéralisation du commerce et les mesures politiques inéquitables qui y sont associées, des importations bon marché de produits industriels et de produits alimentaires fortement subventionnés en provenance du Nord ont été systématiquement déversées dans le Sud, faisant chuter les prix des denrées alimentaires et empêchant les agriculteurs d'obtenir des prix équitables pour leurs récoltes.³⁰ Parallèlement, l'agriculture est l'un des secteurs les plus vulnérables au changement climatique, car les impacts de ce dernier, tels que les modifications de la composition atmosphérique, de la disponibilité de l'eau et des régimes météorologiques, déterminent la santé des sols et les rendements des cultures.³¹

Dans les pays en développement, les subventions gouvernementales qui pourraient soutenir la production et les moyens de subsistance ont été ciblées et restreintes par les règles et accords commerciaux de l'OMC, notamment l'Accord sur l'agriculture (AsA), laissant les agriculteurs et l'agriculture dans une situation de vulnérabilité économique. Sans soutien gouvernemental ni ressources financières suffisantes, les petits agriculteurs ne peuvent pas faire grand-chose pour atténuer les effets du changement climatique sur leurs récoltes, ce qui aggrave les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire, les femmes étant les plus touchées. Les « normes de durabilité » unilatérales qui sont imposées (comme le CBAM) aggravent encore ces défis pour le Sud.

De même, la pêche dans les pays du Sud subit déjà une réduction significative des stocks de poissons en raison de la surpêche encouragée par les multinationales, aggravée par les effets du changement climatique tels que la perte de biodiversité, l'acidification des océans, l'augmentation de la température de la mer et le blanchiment des coraux.³² Ce problème est particulièrement grave dans les petits États insulaires en développement, où la pêche artisanale est traditionnellement une source de subsistance pour bon nombre des personnes les plus pauvres, ainsi qu'un élément traditionnel de l'alimentation locale. Bien que les femmes représentent moins de la moitié des personnes impliquées dans les activités de pêche artisanale, elles sont disproportionnellement employées de manière informelle dans ce secteur, ce qui entraîne des taux plus élevés d'insécurité alimentaire et professionnelle chez les femmes, ainsi qu'une dévalorisation systématique

des contributions et des défis auxquels elles sont confrontées dans ce secteur.^{ii, 33} Dans tout le Sud, ce sont les agricultrices et les pêcheuses qui sont touchées de manière disproportionnée par les changements dans les capacités productives des terres et des environnements côtiers, tant dans leur travail rémunéré que non rémunéré.³⁴ Ce sont ces personnes qui bénéficieraient le plus des subventions et des dispositions de traitement préférentiel ; elles sont donc les plus touchées par l'injustice persistante des règles commerciales de l'OMC et par les récentes négociations sur un accord de pêche qui imposerait des restrictions similaires aux subventions des pays en développement à la pêche nationale.

Dans le cas de l'agriculture et de la pêche, la baisse de la production alimentaire dans tout le Sud en raison du changement climatique exacerbe encore davantage la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires produites industriellement.³⁵ La dépendance à l'égard des importations a des effets macroéconomiques considérables, car elle rend les pays extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs et aux fluctuations des prix des matières premières, qu'elles soient dues à l'inflation ou à des crises économiques. Cela conduit à un cycle d'endettement auprès des institutions financières internationales afin que les États puissent payer leurs besoins de base, tels que les importations alimentaires, ce qui, à son tour, conduit à des conditions de prêt exigeant la libéralisation du commerce et ouvrant la voie à la privatisation, ce qui, par conséquent, accroît les inégalités, en particulier les inégalités entre les sexes.³⁶ Sans intervention sous la forme d'une législation commerciale progressiste, ce cycle se répète à l'infini, car les prêts et les conditions n'ont jamais eu pour but de « résoudre » un quelconque problème, mais plutôt de bloquer et d'exacerber les problèmes existants.



“ Dans les pays en développement, les subventions gouvernementales qui pourraient soutenir la production et les moyens de subsistance ont été ciblées et restreintes par les règles et accords commerciaux de l'OMC. ”

ⁱⁱ La définition du terme « pêche » fait l'objet d'un débat de longue date, car une définition plus restrictive tend à exclure les activités de pêche dans lesquelles les femmes sont surreprésentées. Voir FAO, Duke University et WorldFish 2023 pour plus d'informations.

5. Propositions de politiques stratégiques

Alors que la libéralisation du commerce continue de s'accélérer, aggravant les inégalités et rendant l'effondrement écologique total de plus en plus imminent, le multilatéralisme est confronté à des difficultés. Le Nord global n'est pas disposé à s'attaquer aux injustices historiques, notamment la dette financière et climatique qu'il a accumulée pendant la période coloniale et au cours de son propre processus d'industrialisation. Malgré la « victoire » largement médiatisée que constitue la création du Fonds pour les pertes et dommages, la capitalisation de ce fonds a posé de gros problèmes, notamment en raison d'un désaccord sur les objectifs annuels préalablement convenus. Même des espaces contestés, comme l'OMC, perdent de leur pouvoir, les États membres se sentant encouragés à contourner les précédents, les processus et les règles multilatérales et à mettre en œuvre des mesures unilatérales. La pauvreté, le changement climatique, l'insécurité alimentaire, les inégalités économiques et les inégalités entre les sexes s'aggravent, tandis que quelques-uns continuent de s'enrichir. Pour redonner un nouvel élan aux programmes paralysés de transformation économique et climatique, des mesures politiques progressistes doivent être adoptées et mises en œuvre dans un délai extrêmement court. Ainsi, les recommandations politiques comprennent :

1

Abandonner la libéralisation du commerce en tant qu'objectif politique global. En ouvrant leurs marchés avant que leurs industries nationales aient été suffisamment développées – ce qui, dans les pays développés, s'est traduit par des subventions et un protectionnisme importants, contrairement au modèle actuel de libéralisation du commerce promu par ces mêmes pays –, les pays en développement ont été confrontés à une concurrence déloyale de la part des produits étrangers et ont été systématiquement privés de recettes commerciales. Le manque d'espace politique dû à des règles commerciales injustes a limité la capacité de ces pays à

améliorer leurs termes de l'échange et a empêché les investissements nécessaires dans la transformation productive, la diversification économique, la réduction des inégalités entre les sexes et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Abandonner la libéralisation du commerce en tant qu'objectif politique général facilite la recherche équilibrée des trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – par le biais de politiques commerciales.

2

Réviser les règles et accords commerciaux pertinents, y compris l'Accord sur l'agriculture (ASA) de l'OMC, afin de permettre aux pays en développement d'accorder des subventions à leurs secteurs agricole et halieutique. La production alimentaire jouant un rôle important dans les économies des pays en développement ainsi que dans la sécurité alimentaire mondiale, les États doivent disposer d'une marge de manœuvre politique pour accorder des subventions à leurs agriculteurs et pêcheurs, qui sont pour la plupart de petits exploitants. Les subventions amélioreront non seulement les moyens de subsistance des petits producteurs et, par conséquent, leur sécurité alimentaire, mais aussi leur capacité de production et leur capacité à investir dans des technologies durables et des actifs productifs. Cela est particulièrement nécessaire pour les femmes productrices à petite échelle, qui sont accablées par des responsabilités inégales en matière de soins et qui luttent pour produire autant que les hommes. Si l'on y ajoute des investissements visant à accroître la capacité de production nationale, il sera possible de produire davantage de denrées alimentaires pour la consommation intérieure et de réduire la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires en provenance du Nord. Cela aurait des effets stabilisateurs importants sur les économies nationales, permettant un développement équilibré et sensible au genre. À la fois, l'agriculture industrielle et la pêche doivent être réglementées par de futurs accords afin d'éviter de nouvelles pertes et de nouveaux dommages dans le Sud.

3

Investir dans les services publics. Cela améliorera le bien-être général de l'ensemble de la population, mais sera particulièrement

transformateur pour les femmes, car cela réduira la charge de travail non rémunérée liée aux soins, qui augmente à mesure qu'elles sont confrontées à la pauvreté croissante, à l'insécurité alimentaire et aux déplacements liés au changement climatique. En outre, les multinationales ont commencé à privatiser ce qui devrait être des processus menés par l'État, tels que l'adaptation des systèmes alimentaires pour répondre aux besoins en constante évolution des populations à la lumière du changement climatique, présentant le danger que les entreprises consolident leur domination sur le Sud global une fois pour toutes à travers la crise climatique. Seul un État actif peut discipliner les entreprises et éviter ce qui sera certainement une voie désastreuse pour le Sud et, en particulier, pour les femmes.

4

Renoncer aux restrictions des droits de propriété intellectuelle, y compris les engagements pris dans le cadre de l'accord ADPIC et des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, sur les technologies liées au climat. Cette renonciation est une revendication de longue date des pays en développement dans divers forums multilatéraux, car elle est essentielle pour garantir le transfert nécessaire de technologies des pays développés vers les pays en développement.³⁷ Bien que la nécessité d'un transfert de technologies liées au climat soit incluse comme une exigence contraignante dans l'accord de Paris de 2016 – et dans plusieurs accords multilatéraux non contraignants, notamment le protocole de Kyoto de 1997 et la déclaration ministérielle de Doha de 2001 – dans la pratique, les pays développés ne se sont pas montrés disposés à s'engager dans un transfert de technologie non commercial, c'est-à-dire au-delà de l'espoir que ce transfert se fasse par le biais du commerce.³⁸ Les DPI stricts étant le principal obstacle au transfert de technologie, il est nécessaire de renoncer aux restrictions des DPI sur les technologies liées au climat afin de permettre le respect des engagements existants, qu'ils soient contraignants ou non.

5

Intégrer le principe de responsabilité commune mais différenciée (PRCMD), qui est un principe bien connu dans les négociations sur le

climat, comme principe fondamental dans tous les accords commerciaux et dans l'élaboration des politiques. Historiquement, les pays en développement ont très peu contribué au changement climatique et ne devraient donc pas être les principales cibles des efforts de durabilité environnementale liés au commerce. Ce sont les pays développés qui restent les plus gros émetteurs et les plus gros consommateurs, et c'est leur adaptation qui doit faire l'objet d'une réglementation. Les pays en développement ont le droit de développer leurs économies à leur propre rythme et à leur manière, compte tenu des contraintes climatiques, tout en répondant aux préoccupations sociales. L'intégration du PRCMD dans toutes les négociations commerciales – en particulier dans les négociations d'accords ayant pour objectif la durabilité environnementale – servirait de contre-mesure aux TREM unilatérales approuvées par les États membres qui pénalisent injustement les pays en développement et ne tiennent pas compte de la dette climatique historique.

Notes

¹ IPCC 2023.

² OMC 2022.

³ Rodrik 2018.

⁴ Balogh et Mizik 2021.

⁵ Haddad, Steenbergen et Saurav 2023 ; Taylor et Watts 2019.

⁶ Khalfan et al. 2023.

⁷ Fremstad et Paul 2022 ; Williams et Bandele 2019.

⁸ Khalfan et al. 2023, ix.

⁹ Christensen et al. 2023 ; Gunderson, Stuart et Petersen 2017.

¹⁰ Voir, par exemple : Gilbert, Beladi et Oladi 2015 ; Gunderson, Stuart et Petersen 2017 ; Orasche et al. 2024 ; Siddiqui 2015.

¹¹ Hormeku-Ajei 2018.

¹² Brenton et Chemutai 2021, ix.

¹³ Littleton 2008 ; Khor et al. 2017 ; Yu 2009 ; Zhou 2019 ; 't Hoen 2016.

¹⁴ Hutchinson 2012 ; Khor et al. 2017 ; Littleton 2008 ; Taubman et Watal 2010 ; Yu 2009 ; Zhou 2019.

¹⁵ Feffer 2023 ; Greenwood 2021.

¹⁶ Khor 2010 ; Third World Network 1994.

¹⁷ Voir, par exemple : Akbostancı, Tunç et Türüt-Asik 2007 ; Feffer 2023 ; Mani et Wheeler 1998.

¹⁸ Khor 2010.

¹⁹ Lewis et Mitchell 2014.

²⁰ Commission européenne 2023.

²¹ Reinsch et Duncan 2022.

²² CNUCED 2021.

²³ CNUCED 2024 ; OMS 2024.

²⁴ Changing Markets Foundation et IATP 2022 ; Greenpeace 2023 ; Gura et Meienberg 2013.

²⁵ Jain 2023 ; Khalfan et al. 2023 ; Liu, Semrau, et Hanley 2021 ; Oxfam 2023.

²⁶ Loukos et Arathoon 2021.

²⁷ Odiwuor 2022.

²⁸ Loukos et Arathoon 2021.

²⁹ Ibid. Voir également : Jafry 2012.

³⁰ Banerji et Willoughby 2019 ; Murphy et Hansen-Kuhn 2017.

³¹ Arora 2019 ; Malhi, Kaur et Kaushik 2021.

³² FAO, Duke University et WorldFish 2023 ; Wolfenden et Sengupta 2021.

³³ FAO, Duke University et WorldFish 2023.

³⁴ Cohen et van der Meulen Rodgers 2021 ; Goldsworthy 2010 ; Jafry 2012.

³⁵ Clapp 2009.

³⁶ Meijers et Brachet 2021 ; Williams et Bandele 2019.

³⁷ Khor et al. 2017.

³⁸ Ibid.

Références

Akbostancı, Elif, G. Ipek Tunç et Serap Türüt-Asik. 2007. « Pollution Haven Hypothesis and the Role of Dirty Industries in Turkey's Exports » (« Hypothèse du refuge de la pollution et rôle des industries polluantes dans les exportations de la Turquie »). *Environment and Development Economics* 12 (02) : 297–322. <https://doi.org/10.1017/S1355770X06003512>.

Arora, Naveen Kumar. 2019. « Impact of Climate Change on Agriculture Production and Its Sustainable Solutions » (« Impact du changement climatique sur la production agricole et ses solutions durables »). *Environmental Sustainability* 2 (2) : 95–96. <https://doi.org/10.1007/s42398-019-00078-w>.

Balogh, Jeremiás Máté, et Tamás Mizik. 2021. « Trade–Climate Nexus: A Systematic Review of the Literature » (« Le lien entre commerce et climat : une revue systématique de la littérature »). *Economies* 9 (3). <https://doi.org/10.3390/economies9030099>.

Banerji, Sabita et Robin Willoughby. 2019. « Addressing the Human Cost of Assam Tea: An agenda for change to respect, protect and fulfil human rights on Assam tea plantations » (« Aborder le coût humain du thé d'Assam : un programme de changement pour respecter, protéger et réaliser les droits humains dans les plantations de thé d'Assam. ») Oxfam.

Brenton, Paul et Vicky Chemutai. 2021. « The Trade and Climate Change Nexus: The Urgency and Opportunities for Developing Countries » (« Le lien entre commerce et changement climatique : l'urgence et les opportunités pour les pays en développement »). Banque mondiale.

Changing Markets Foundation et Institute for Agriculture & Trade Policy (IATP). 2022. « Emissions Impossible: How emissions from big meat and dairy are heating up the planet » (« Émissions impossibles : comment les émissions des grands abattoirs et des grandes laiteries réchauffent la planète »).

Christensen, Martin-Brehm, Christian Hallum, Alex Maitland, Quentin Parrinello, Chiara Putaturo, Dana Abed, Carlos Brown, Anthony Kamande, Max Lawson et Susana Ruiz. 2023. « Survival of the Richest: How We Must Tax the Super-Rich Now to Fight Inequality » (« La survie des plus riches : comment nous devons taxer les super-riches dès maintenant pour lutter contre les inégalités »). Oxfam. <https://doi.org/10.21201/2023.621477>.

Clapp, Jennifer. 2009. « Food Price Volatility and Vulnerability in the Global South: Considering the Global Economic Context » (« Volatilité et vulnérabilité des prix alimentaires dans les pays du Sud : prise en compte du contexte économique mondial »). *Third World Quarterly* 30 (6) : 1183–1196. <https://doi.org/10.1080/01436590903037481>.

Cohen, Jennifer et Yana van der Meulen Rodgers. 2021. « The Feminist Political Economy of Covid-19: Capitalism, Women, and Work » (« L'économie politique féministe du Covid-19 : capitalisme, femmes et travail »). *Global Public Health* 16 (8–9) : 1381–1395. <https://doi.org/10.1080/17441692.2021.1920044>.

Commission européenne. 2023. « Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM) starts to apply in its transitional phase » (« Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) entre en vigueur dans sa phase transitoire »). Communiqué de presse.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). 2021. « A European Union Carbon Border Adjustment Mechanism: Implications for developing countries » (« Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne : implications pour les pays en développement »). *CNUCED*, 14 juillet 2021.

CNUCED. 2024. « New UNCTAD-WHO analysis reveals trends in processed foods trade » (« Nouvelle analyse CNUCED-OMS révélant les tendances du commerce des aliments transformés »). *CNUCED*, 7 mars 2024.

Feffer, John. 2023. « Challenging the Global North's 'Clean Energy' Transition » (« Remettre en question la transition vers une « énergie propre » dans les pays du Nord »). *Foreign Policy in Focus*, 23 août 2023.

FAO, Duke University et WorldFish. 2023. « Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development » (« Mettre en lumière les récoltes cachées – Les contributions de la pêche artisanale au développement durable »). <https://doi.org/10.4060/cc4576en>.

Fremstad, Anders et Mark Paul. 2022. « Neoliberalism and Climate Change: How the Free-Market Myth Has Prevented Climate Action » (« Néolibéralisme et changement climatique : comment le mythe du libre marché a empêché l'action climatique »). *Ecological Economics* 197. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2022.107353>.

Gilbert, John, Hamid Beladi et Reza Oladi. 2015. « North–South Trade Liberalization and Economic Welfare » (« Libéralisation du commerce Nord-Sud et bien-être économique »). *Review of Development Economics* 19 (4) : 1006–1017. <https://doi.org/10.1111/rode.12182>.

Goldsworthy, Heather. 2010. « Women, Global Environmental Change and Human Security » (« Les femmes, le changement environnemental mondial et la sécurité humaine »). Dans *Global Environmental Change and Human Security*, édité par Jon Barnett, Richard A. Matthew, Bryan McDonald, et Karen L. O'Brien, 215–235. Cambridge, MA : MIT Press.

Greenpeace. 2023. « Unchecked, unregulated, unaccountable: how big agribusiness corporations get rich amid crisis » (« Sans contrôle, sans réglementation, sans responsabilité : comment les grandes entreprises agroalimentaires s'enrichissent en pleine crise »). *Greenpeace International*, 28 février 2023.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2023. « Summary for Policymakers » (« Résumé à l'intention des décideurs politiques »). Dans *Climate Change 2023: Synthesis Report, Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, 1–34.

Gunderson, Ryan, Diana Stuart et Brian Petersen. 2018. « Ideological Obstacles to Effective Climate Policy: The Greening of Markets, Technology, and Growth » (« Obstacles idéologiques à une politique climatique efficace : l'écologisation des marchés, de la technologie et de la croissance »). *Capital & Class* 42 (1) : 133–160. <https://doi.org/10.1177/0309816817692127>.

Gura, Susanne et François Meienberg. 2013. « Agropoly – A handful of corporations control world food production » (« Agropolio – Une poignée d'entreprises contrôlent la production alimentaire mondiale »). Berne Declaration (BD) & EcoNexus.

Haddad, Mona, Victor Steenbergen et Abhishek Saurav. 2023. « Why large multinational firms hold the key to accelerating countries' decarbonization strategies » (« Pourquoi les grandes entreprises multinationales détiennent la clé pour accélérer les stratégies de décarbonisation des pays »). *World Bank Blogs*, 23 mai de 2023.

Hormeku-Ajei, Tetteh. 2018. « Agriculture, Rural Livelihood and Structural Economic Transformation in Africa » (« Agriculture, moyens de subsistance ruraux et transformation économique structurelle en Afrique »). Dans *Reimagining Regionalism: Heterodox and Feminist Policy Proposals from Africa and the Caribbean*, édité par Anita Nayar et Kathryn Tobin, 17–22. Regions Refocus.

Hutchinson, Cameron J. 2012. « Does TRIPS Facilitate or Impede Climate Change Technology Transfer into Developing Countries? » (« L'accord ADPIC facilite-t-il ou entrave-t-il le transfert de technologies liées au changement climatique vers les pays en développement ? »). *University of Ottawa Law & Technology Journal* 3 (2) : 517–537, 2006.

Jafry, Tahseen. 2012. « Global Trade and Climate Change Challenges: A Brief Overview of Impacts on Food Security and Gender Issues » (« Les défis du commerce mondial et du changement climatique : bref aperçu des impacts sur la sécurité alimentaire et les questions de genre »). *International Journal of Climate Change Strategies and Management* 4 (4) : 442–451. <https://doi.org/10.1108/17568691211277755>.

Jain, Sanket. 2023. « India's paradox of surplus grains and soaring food insecurity » (« Le paradoxe indien des excédents céréaliers et de l'insécurité alimentaire croissante »). *Devex*, 7 décembre 2023.

Khalfan, Ashfaq, Astrid Nilsson Lewis, Carlos Aguilar, Jacqueline Persson, Max Lawson, Nafkote Dabi, Safa Jayoussi et Sunil Acharya. 2023. « Climate Equality: A Planet for the 99% » (« Égalité climatique : une planète pour les 99 % »). Oxfam. <https://doi.org/10.21201/2023.000001>.

Khor, Martin. 2010. « The Climate and Trade Relation: Some Issues » (« La relation entre le climat et le commerce : quelques questions »). Article de recherche n° 29, South Centre.

Khor, Martin, Manuel F. Montes, Mariama Williams et Vicente Paolo Yu III. 2017. « Promoting Sustainable Development by Addressing the Impacts of Climate Change Response Measures on Developing Countries » (« Promouvoir le développement durable en abordant les impacts des mesures de lutte contre le changement climatique sur les pays en développement »). Article de recherche n° 81, South Centre.

Lewis, Meredith K. et Andrew D. Mitchell. 2014. « Food Miles: Environmental Protection or Veiled Protectionism? » (« Les kilomètres alimentaires : protection de l'environnement ou protectionnisme déguisé ? »). *Michigan Journal of International Law* 35 (3) : 579–636.

Littleton, Matthew. 2008. « The TRIPS Agreement and Transfer of Climate Change-Related Technologies to Developing Countries » (« L'accord ADPIC et le transfert de technologies liées au changement climatique vers les pays en développement »). Document de travail n° 71, Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DESA).

Liu, Wan-Hsin, Finn Ole Semrau et Aoife Hanley. 2021. « International coffee trade: Multinational corporations should take more responsibility » (« Commerce international du café : les multinationales doivent assumer davantage de responsabilités »). *Kiel Institute for the World Economy*, 28 janvier 2021.

Loukos, Panos et Leslie Arathoon. 2021. « Landscaping the agritech ecosystem for smallholder farmers in Latin America and the Caribbean » (« Aménager l'écosystème agritech pour les petits exploitants agricoles en Amérique latine et dans les Caraïbes »). Note technique n° IDB-TN-2084, Banque interaméricaine de développement (BID).

Malhi, Gurdeep Singh, Manpreet Kaur et Prashant Kaushik. 2021. « Impact of Climate Change on Agriculture and Its Mitigation Strategies: A Review » (« Impact du changement climatique sur l'agriculture et ses stratégies d'atténuation : une revue »). *Sustainability* 13 (3). <https://doi.org/10.3390/su13031318>.

Mani, Muthukumara et David Wheeler. 1998. « In Search of Pollution Havens? Dirty Industry in the World Economy, 1960 to 1995 » (« À la recherche de refuges pour la pollution ? L'industrie polluante dans l'économie mondiale, 1960 à 1995 »). *The Journal of Environment & Development* 7 (3) : 215–247. <https://doi.org/10.1177/107049659800700302>.

Meijers, Gea et Isabelle Brachet. 2021. « The EU's global trade and investment agenda, environmental pressures and gender equality » (« Le programme mondial de l'UE en matière de commerce et d'investissement, les pressions environnementales et l'égalité des sexes »). Dans *Why the European Green Deal needs ecofeminism : Moving from gender-blind to gender-transformative environmental policies*, 68–75. European Environmental Bureau (EEB) et Women Engage for a Common Future (WECF).

Murphy, Sophia et Karen Hansen-Kuhn. 2017. « Counting the Costs of Agricultural Dumping » (« Calculer les coûts du dumping agricole »). IATP.

National Aeronautics and Space Administration (NASA). 2024. « Vital Signs | Methane » (« Signes vitaux | Méthane »). NASA, février 2024.

Odiwuor, Florence. 2022. « Women Smallholder Farmers: What is the Missing Link for the Food System in Africa? » (« Les petites exploitantes agricoles : quel est le chaînon manquant du système alimentaire en Afrique ? »). Wilson Center, 7 décembre 2022.

Orasche, Jürgen, Kari C. Nadeau, Antonia Schuster, Johan Rockström, Cezmi A. Akdis et Claudia Traidl-Hoffmann. 2024. « Climate Crisis Paralysis: Accelerating Global Action for Health Resilience in a Changing World. » (« Paralysie face à la crise climatique : accélérer l'action mondiale pour la résilience sanitaire dans un monde en mutation »). *Allergy* 79 : 1653–1655. <https://doi.org/10.1111/all.16096>.

Organisation mondiale du commerce (OMC). 2022. « Trade and Climate Change Information Brief No. 4: The carbon content of international trade » (« Note d'information sur le commerce et le changement climatique n° 4 : la teneur en carbone du commerce international »).

Organisation mondiale de la santé (OMS). 2024. « Hunger numbers stubbornly high for three consecutive years as global crises deepen: UN report » (« Les chiffres de la faim restent obstinément élevés pour la troisième année consécutive alors que les crises mondiales s'aggravent : rapport de l'ONU »). OMS, 24 juillet 2024.

Oxfam. 2023. « Chocolate giants reap huge profits as promises to improve farmers' incomes ring hollow » (« Les géants du chocolat engrangent d'énormes profits tandis que les promesses d'améliorer les revenus des agriculteurs sonnent creux »).

Communiqué de presse.

Reinsch, William Alan et Elizabeth Duncan. 2022. « Trade Tools for Climate: Transatlantic Carbon Border Adjustments » (« Outils commerciaux pour le climat : ajustements transatlantiques des frontières carbone »). *Center for Strategic and International Studies* (CSIS), 20 juillet 2022.

Rodrik, Dani. 2018. « What Do Trade Agreements Really Do? » (« Que font réellement les accords commerciaux ? »). *Journal of Economic Perspectives* 32 (2) : 73–90.

Siddiqui, Kalim. 2015. « Trade Liberalization and Economic Development: A Critical Review » (« Libéralisation commerciale et développement économique : une revue critique »). *International Journal of Political Economy* 44 (3) : 228–247. <https://doi.org/10.1080/08911916.2015.1095050>.

Taubman, Antony y Jayashree Watal. 2010. « The WTO Trips Agreement – A Practical Overview for Climate Change Policymakers » (« L'accord ADPIC de l'OMC – Aperçu pratique à l'intention des décideurs politiques en matière de changement climatique »). Note contextuelle de la Division de la propriété intellectuelle, OMC.

Taylor, Matthew et Jonathan Watts. 2019. « Revealed: The 20 Firms Behind a Third of All Carbon Emissions » (« Révélation : les 20 entreprises responsables d'un tiers de toutes les émissions de carbone »). *The Guardian*, 9 octobre 2019.

Williams, Mariama et Yinka Bandele. 2019 (non publié). « An Initial Exploration of the Trade-Gender-Climate Change Nexus and its Interlinkages to Sustainable Development » (« Une première exploration du lien entre commerce, genre et changement climatique et ses interconnexions avec le développement durable »). Commonwealth Secretariat.

Wolfenden, Adam et Ranja Sengupta. 2021. « Protecting the Problem: Fisheries subsidies negotiations and the WTO » (« Protéger le problème : négociations sur les subventions à la pêche et l'OMC »). TWN Info Service on WTO and Trade Issues, Third World Network.

Yu, Vicente Paolo III. 2009. « Developing Country Perspectives on Carbon-Based Competitiveness, Trade and Climate Change Linkages » (« Perspectives des pays en développement sur la compétitivité basée sur le carbone, le commerce et les liens avec le changement climatique »). Article Energy, Environment and Development Programme (EEDP) 09/04, Chatham House.

Zhou, Chen. 2019. « Can Intellectual Property Rights within Climate Technology Transfer Work for the UNFCCC and the Paris Agreement? » (« Les droits de propriété intellectuelle dans le transfert de technologies climatiques peuvent-ils fonctionner pour la CCNUCC et l'Accord de Paris ? »). *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics* 19 (1) : 107–122. <https://doi.org/10.1007/s10784-018-09427-2>.

't Hoen, Ellen. 2016. *Private Patents and Public Health: Changing Intellectual Property Rules for Access to Medicines* (« Brevets privés et santé publique : modifier les règles de propriété intellectuelle pour l'accès aux médicaments »). Amsterdam : Health Action International.

